

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz Campagne



COMMUNE DE FAILLY
57640

COMPTE RENDU

Séance n° 1 du 26 février 2016.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vingt six février deux mille seize à 20 heures 30 minutes - MAIRIE DE FAILLY 1, rue de Vrémey, sous la Présidence de Monsieur Roland TETERCHEN, le Maire

Date de convocation : 23 février 2016.

Délibération n° 2016_1_1 : Subvention Association Sportive et Culturelle pour organisation Saint-Nicolas

Le Maire donne lecture de la lettre du Président de l'Association Sportive et Culturelle dans laquelle il sollicite une subvention pour couvrir les frais d'organisation de la Saint-Nicolas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 500 euros. Les crédits seront inscrits au budget 2016.

Délibération n° 2016_1_2 : Motion en faveur du régime local d'Assurance Maladie

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie pour l'avenir et un exemple de solidarité remarquable. Les élus de la ville de Failly souhaitent témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local via une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salarié de France et, à cette fin, soutiennent l'alignement des prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi et l'adoption d'un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs déjà effectif dans le reste de la France.

Délibération n° 2016_1_3 : Délibération n° 2015-2-7 Echange de terrains rue de la Fontaine et n° 2015-2-8 Servitude en Rosière : apport de précisions.

Le Maire expose la demande de précisions qui a été faite par le Notaire en charge des dossiers de cessions, échange et servitude pour la Commune.

Le Conseil Municipal

- **confirme les décisions du 02 avril 2015 ;**

- **les complète comme suit :**

* Délibération n° 2015_2_7 du 02 avril 2015

Le Conseil Municipal

décide que les parcelles 222 et 220 section 01 ont une valeur de 50 €/ ares.

* Délibération n° 2015_2_8 du 02 avril 2015

Le Conseil Municipal

décide que la constitution de servitude est faite sans indemnité.

Délibération n° 2016_1_4 : Compte rendu de la commission d'appel d'offre concernant l'enfouissement des réseaux rue En Bellevue.

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 janvier 2016 pour l'ouverture des plis concernant l'enfouissement des réseaux rue En Bellevue.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la Commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer le marché d'enfouissement des réseaux à MTP 46 B, rue Joffre à MANCIEULLES pour un montant de 88 604,10 € HT soit 106 324,92 € TTC et pour les travaux de requalification de la voirie à l'entreprise CAJOT 5, boucle du Val Marie à THIONVILLE pour un montant de 38 462,00 € HT soit 46 154,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Entérine** les décisions de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 janvier 2016.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2016_1_5 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis réservé au projet de schéma de mutualisation présenté par la Communauté de Communes du Haut Chemin.